

Cumuler 2 CDI sur une courte période.

Par katastrof, le 29/05/2010 à 00:41

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Etant en cours de préavis de licenciement qui doit se terminer fin juillet, mais ayant déjà trouvé un nouveau travail, puis-je signer mon nouveau CDI avant la fin du préavis de licenciement ?

Mon licenciement ayant fait l'objet d'un accord avec mon ancienne société, mon préavis de licenciement est payé mais non effectué.

Cependant, on ne va me remettre mon solde de tout compte qu'à la fin des 3 mois (soit, fin juillet).

Je ne pensais pas retrouver un job aussi rapidement, aussi je trouvais intéressant d'avoir encore 3 mois "couverts" (fiches de paies, cotisations diverses, etc).

Mais j'aimerai pouvoir démarrer ce nouveau travail tout en percevant de mon ancienne société ce qui avait été conclu, je ne vois pas de raisons de leur faire "cadeau" de l'équivalent de 2 mois de salaires en leur demandant d'interrompre tt de suite le préavis.

Est-il donc possible de "cumuler" les deux CDI et donc les deux salaires sur la meme période ?

Le nouvel employeur souhaite me recruter à la condition que je rejoigne tt de suite leur société (ils ne veulent pas attendre 2 mois). Merci d'avance de votre aide. Cordialement.

Par Lamino, le 10/06/2010 à 15:00

Bonjour,

Je suis dans la même situation aujourd'hui. Quelqu'un peut-il nous aider?